



Procédure de demande de report
Championnats régionaux +16ans et Jeunes
Saison 2024-2025

La procédure de demande de report pour la saison 2024-2025 est simplifiée.

Le formulaire de demande de report, version papier, n'est plus obligatoire. Cependant, il convient de suivre la procédure décrite au paragraphe 5.2.2 du règlement général des compétitions régionales saison 2024-2025 dont vous trouverez un extrait ci-dessous.

Extrait du règlement :

♦ 5.2.2 Procédure et communication entre les clubs

1)- Le club demandeur doit prendre contact avec le club adverse via les boites mails fédérales en mettant la COC (590000.coc@ffhandball.net) en copie afin de l'informer de ce changement.

2)- Après accord préalable du club adverse en réponse du mail envoyer par le club demandeur et après avoir fourni les justificatifs correspondant, le club demandeur peut renseigner GestHand en utilisant le bouton rouge « reporter » en bas à gauche de l'onglet de la conclusion de match.

3)- Le club adverse doit valider la demande de report dans GestHand dans les plus brefs délais afin que la COC, in fine, confirme ce changement.

Dans tous les cas, la C.O.C reste souveraine pour apprécier l'opportunité de la modification et fixe la nouvelle date de rencontre. Au cas où les clubs joueraient sans avoir obtenu l'accord de la COC les deux équipes seraient déclarées perdantes par pénalité.

Ce changement ne devrait pas, sauf cas de force majeure, intervenir à moins de 7 jours du match afin de permettre à la CTA de modifier ses désignations si nécessaire.

Toute demande de report saisie dans GestHand sans en avoir informé le club adverse et sans avoir fourni les justificatifs sera systématiquement refusée.